



Patrimoine commun et son utilisation (2)

Par **Anitab**, le **14/07/2014** à **17:54**

Merci à Domat pour sa réponse rapide et précise.

Si je peux me permettre d'ajouter quelques précisions : pour le moment, la situation en est encore aux modalités de divorce (1 seul avocat) à savoir aux propositions que mon fils à faites à son épouse sur le plan pécuniaire ; à elle de les accepter ou non. Si notre belle-fille les accepte, le divorce se fera à l'amiable, dans le cas contraire ce sera bien évidemment conflictuel.

Leur maison étant vendue, mon souci pour le moment est de savoir si les frais inhérents à la location du logement provisoire de notre belle-fille + les studios des aînés étudiants peuvent être pris sur le capital commun des époux ou si la loi stipule que ces frais incombent uniquement à notre fils sur son salaire. Sachant que les comptes sont toujours communs et qu'il ne contrôle plus rien, n'étant plus à son domicile mais chez nous.

Merci pour votre aide,

Anita